

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 avril 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3960-2016.

Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) – Investissements Grand-Brûlé-Saint-Sauveur.

Rappel quant à l'intention de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) de demander le dépôt non confidentiel des documents de planification régionale d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Chère Consœur,

Par courtoisie à l'égard d'Hydro-Québec TransÉnergie, nous rappelons les extraits suivants de notre *Demande de modification du cadre procédural et demande d'intervention et contestation de la demande de confidentialité C-SÉ-AQLPA-0002* du 11 février 2016 :

6. (...) c) *Parmi les demandes de renseignements écrits que SÉ-AQLPA logeront au présent dossier figurera notamment une demande afin qu'Hydro-Québec TransÉnergie dépose auprès du Tribunal son plan de développement du réseau des zones visées dans Laurentides et Lanaudière. Le caractère confidentiel ou non de ce document est traité au paragraphe suivant. Toutefois, nous demanderons à ce qu'il soit déposé auprès de la Régie, même si celle-ci devait juger qu'il possède un caractère confidentiel.*

7. (...) d) *SÉ-AQLPA annoncent dès à présent et d'avance qu'elles s'opposent également à toute demande éventuelle du Transporteur à ce que son plan de développement du réseau des zones visées dans Laurentides et Lanaudière d'Hydro-Québec TransÉnergie soit confidentiel. La publication de ce document est indispensable à une comparaison adéquate par les intervenants des Scénarios. Ici encore, ce caractère public prime sur l'éventuel*

souhait de HQT de soustraire cette information de la vue de futurs fournisseurs de biens et services. Et ici encore, l'accès confidentiel par les intervenants à ce document ne constitue pas une solution optimale car il priverait ceux-ci de leur capacité de pleinement s'exprimer publiquement sur les enjeux du présent dossier, lequel est déjà activement discuté par le public.

Nous confirmons l'annonce faite dans ces extraits précités de notre *Demande C-SÉ-AQLPA-0002* du 11 février 2016. Nous avons aussi traité de nouveau de notre intention de demander le dépôt public de plan de développement du réseau des zones visées dans Laurentides et Lanaudière d'Hydro-Québec TransÉnergie, à la section 5 de notre lettre C-SÉ-AQLPA-0005 du 19 février 2016.

Nous confirmons donc, par la présente et tel qu'annoncé, que les demandes de renseignements écrites de SÉ-AQLPA au Transporteur (déposables selon le calendrier prévu d'ici le 22 avril 2016) comporteront effectivement une demande que soit publiquement déposé le plan de développement du réseau des zones visées dans Laurentides et Lanaudière d'Hydro-Québec TransÉnergie. Il sera alors également demandé le dépôt public de la présentation du Transporteur sur le même sujet effectuée lors de la séance de travail du 25 novembre 2014 tenue au dossier R-3913-2014, dont il est fait état au présent dossier à la pièce B-0017 du 16 février 2016 d'Hydro-Québec TransÉnergie (en pages 11-12) et de nouveau à la section 5 de notre lettre C-SÉ-AQLPA-0005 du 19 février 2016.

Dans l'éventualité où Hydro-Québec TransÉnergie aurait effectivement toujours l'intention de demander à la Régie qu'un ou plusieurs des documents susdits soit déclaré confidentiel, nous comprenons donc que les arguments du Transporteur à ce sujet seront exprimés dans sa plaidoirie sur la confidentialité attendue d'ici le 15 avril 2016 selon le calendrier fixé. Nous y répondrons évidemment dans notre propre plaidoirie sur la confidentialité, attendue d'ici le 22 avril 2016 selon ce même calendrier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.